



SÉCURITÉ DES BIENS ET
DES PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Guéret
- Brive-la-Gaillarde
- Limoges

La palpation de sécurité

OBJECTIFS

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Agents de sécurité devant justifier d'une formation en vue de l'habilitation par l'employeur et de l'agrément préfectoral ou CNAPS à effectuer des palpations de sécurité

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- 1 jour (7 h)

Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de formation

Modalités de formation

- Alternance entre théorie et mises en situations pratiques

Modalités de financement

- OPCO / Entreprises
- Financement personnel

Tarif de référence*

- 185 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

La palpation de sécurité

OBJECTIFS

- Acquérir le savoir, savoir-faire et savoir-être pour exercer dans le respect du cadre légal et réglementaire, la palpation de sécurité.
- Développer des connaissances et des compétences nécessaires aux agents APS pour effectuer des palpations de sécurité.
- Permettre l'acquisition des agréments en préfectures et CNAPS.

CONTENU

- Condition d'habilitation et d'agrément des agents.
- Le cadre juridique : l'Ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 portant création du Code de la Sécurité Intérieure, le Décret 2013-1113 du 04 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres I, II, IV et V de la partie réglementaire du C.S.I.
- Le code du sport, le code de la sécurité intérieure.
- Les Objets Interdits.
- La nouvelle réglementation des armes.
- La connaissance du public.
- Palpations de sécurité événementielle.
- Inspections visuelles et fouilles de bagages à main.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pas de prérequis